

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4968**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintien chef en installations automatisées

Nouvel intitulé : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre d'Instruction Naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier)	Commandant du CIN St-Mandrier, Commandant du CIN St-Mandrier

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du maintenicien chef en installations automatisées s'articule autour de quatre activités principales : - mettre en œuvre les armes, systèmes d'armes et les installations automatisées associées ;

- conseiller le commandement sur l'emploi des armes, systèmes d'armes et des installations automatisées associées ;
- assurer la maintenance préventive et corrective des armes, systèmes d'armes et des installations automatisées associées ;
- participer aux activités liées à la prévention, la sécurité et la sûreté d'un élément embarqué ou à terre.

Il exerce sa profession, seul ou comme chef d'équipe, à bord d'un bâtiment de surface ou d'un sous-marin.

Le titulaire de la certification maîtrise les opérations suivantes : - la configuration et la mise en œuvre des armes, systèmes d'armes et des installations automatisées associées ;

- la maintenance préventive et corrective des armes, systèmes d'armes et des installations automatisées associées ;
- les procédures d'identification et de report des informations dans le cadre de la lutte au-dessus de la surface ;
- la réglementation relative aux munitions et artifices (règles d'emploi, dangers, procédures d'approvisionnement) ;
- la réglementation relative au suivi comptable et administratif du matériel, des munitions et artifices ;
- les techniques de première intervention dans le domaine de la lutte contre les sinistres (feu, voie d'eau) et du secours à personne.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans la marine nationale, la population concernée par cette spécialité représente un effectif de 1100 personnes. Dans le secteur civil, ce secteur d'activités emploie principalement les techniciens supérieurs de maintenance d'installations automatisées dans le domaine de la maintenance ou de l'installation de systèmes automatisés, thermiques, climatiques, ou encore dans le management d'équipes.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent notamment leurs activités dans les entreprises suivantes : - secteur d'activité de la mécanique et des automatismes industriels, en tant que technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'installations automatisées ;

- secteur d'activité de la défense/armement, en tant que chef d'équipe système d'armes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Réglementation d'activités :

Le statut militaire et l'habilitation « basse tension » sont exigés par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les éléments suivants sont évalués : - la formation théorique,
- l'application des procédures enseignées,
 - l'atteinte des objectifs globaux de la formation,
 - l'acquisition des compétences professionnelles attendues.

L'acquisition des contenus des cours théoriques est évaluée en continu et pour chaque matière, sous forme de questions ouvertes, appelant des réponses courtes.

Les travaux pratiques font l'objet d'un contrôle continu. Des mises en situation professionnelle réelle ou reconstituée à l'aide de simulateur opérationnel ou de banc d'essais techniques permettent de vérifier l'acquisition des gestes professionnels et l'application des consignes, des procédures ou des méthodologies.

Une épreuve orale de synthèse est destinée à s'assurer que l'élève a acquis les savoirs de base correspondant aux objectifs de la formation.

Les évaluations ont lieu en moyenne tous les 10 jours.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président du jury : directeur des cours « systèmes de combat et opérations » désigné par un ordre du commandant. nombre de personnes composant le jury : 5
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Président du jury : directeur des cours « systèmes de combat et opérations »' désigné par un ordre du commandant. nombre de personnes composant le jury : 5 pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 33 répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Missilier d'armes sous-marines'.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation à compter du 31 décembre 1998.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er avril 1998.

Anciens intitulés : BS Missilier, BS Missilier artillerie et BS Missilier d'armes sous-marines

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 élèves reçus annuellement.

Autres sources d'information :

sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N° AZUR : 0 810 501 501

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE
CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT MANDRIER
BP 500
83800 TOULON ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Le centre d'instruction naval de Saint-Mandrier

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - BS Missilier
- BS Missilier artillerie
- BS Missilier d'armes sous-marines

Certification précédente : Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'installations automatisées (fiche incomplète)

Certification suivante : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance en installations automatisées